

Entité sanctionnée	Montant des amendes	Dommages-intérêts	Programme de mise en conformité
HSBC Private Bank SA	157 975 422 € dont 86 400 000 € au titre de la restitution des profits et 71 575 422 € au titre de la pénalité complémentaire	Réparation du préjudice de l'Etat fixé à 142 024 578 €, Prise en compte du montant des avoirs ayant déjà fait l'objet d'une régularisation et des régularisations à intervenir auprès de l'administration fiscale	NON
SAS SET ENVIRONNEMENT	800 000 € dont 680 000 € au titre de la restitution des profits et 120 000 € au titre de la pénalité complémentaire	Réparation du préjudice de la victime (EDF) fixé à 30 000 €	2 ans
SAS KAEFFER WANNER	2 710 000 € Après application de coefficients d'atténuation, sur la base d'un calcul de l'avantage tiré de l'infraction fixé 3 300 000 €	Réparation du préjudice de la victime (EDF) fixé à 30 000 €	18 mois (pour le contrôle du programme déjà mis en place au moment de la conclusion de la CJIP)
SAS POUJAUD	420 000 € dont 240 000 € au titre de la restitution des profits et 180 000 € au titre de la pénalité complémentaire	Réparation du préjudice de la victime (EDF) fixé à 30 000 €	Soumission à un programme de mise en conformité pour deux ans
SOCIETE GENERALE SA	250 150 755 € dont 167 437 431 € au titre de la restitution des profits et 82 713 324 € au titre de la pénalité complémentaire En tenant compte de l'amende versée au DOJ, le total des pénalités est de 500 301 511 euros.	SOCIETE GENERALE a justifié avoir indemnisé la victime (LIA) dans le cadre d'une instance devant la High Court of Justice of England and Wales.	Soumission à un programme de mise en conformité pour deux ans

CARMIGNAC GESTION SA	30 000 000 € dont  11 143 832 € au titre de la restitution des profits (impôt éludé) et  18 092 281 € au titre de la pénalité complémentaire	CGSA a justifié du paiement à l'administration des impôts sur les sociétés éludés, des intérêts de retard et des pénalités fiscales qui lui était réclamés.  La Direction générale des finances publiques n'a fait valoir aucun préjudice.	NON
SARL GOOGLE France et GOOGLE Ireland Ltd	500 000 000 € répartis entre GOOGLE France (46 728 709 €) et GOOGLE Ireland Ltd (453 271 291 €) dont  189 528 428 € au titre de la restitution de l'impôt éludé,  13 107 787 € au titre de la restitution des profits tirés des rendements de la trésorerie et  297 363 785 € au titre de la pénalité complémentaire		NON
SAS EGIS AVIS	2 600 000 € dont  1 681 345 € au titre de la restitution des profits et  918 655 € au titre de la pénalité complémentaire	N/A	NON
BANK OF CHINA Ltd	3 000 000 € dont  1 577 379 € au titre de la restitution des profits et  1 422 621 € au titre de la pénalité complémentaire	900 000 € de dommages et intérêts versés à l'administration fiscale français	NON
AIRBUS SE	2 083 137 455 € dont  1 053 377 113 € au titre de la restitution des profits et  1 029 760 342 € au titre de la pénalité complémentaire	N/A	Soumission pendant 3 ans au vérification par l'AFA du programme de mise en conformité déjà mis en place